



**JEAN-PAUL  
DOUET**  
MAIRE  
DE  
MONTAGNY  
SAINTE  
FELICITE  
CONSEILLER  
GENERAL  
DE  
L'OISE  
CANTON  
DE  
NANTEUIL  
LE  
HAUDOUIN

**Montagny Ste Félicité le 01 février 2003**

Madame, Monsieur,

Notre communauté de communes issue des démarches initiées dès 1989 par Jean-Pierre HANNIET qui donnaient à notre secteur une avance importante en matière d'organisation et de mises en commun de nos potentiels grâce à l'adoption d'un schéma d'aménagement et d'un projet de territoire est aujourd'hui à la croisée des chemins.

L'esprit qui avait présidé à l'élaboration du Schéma d'aménagement comme au projet de territoire semble ignoré de beaucoup. L'opposition entre les villes et les communes rurales, que je dénonce, nous conduit droit dans le mur : les échanges de courriers entre notre Président, Monsieur Philippe DRILLET et Monsieur Pierre PRADDAUDE, les échanges peu constructifs lors des deux derniers bureaux en témoignent. Personnellement je trouve cette situation difficile à vivre

Défendre sa seule commune et vouloir imposer ses seules volontés, même si cela peut sembler légitime, ne peut être la seule motivation pour assumer des responsabilités dans une communauté de communes. L'intérêt des habitants du Valois où qu'ils habitent doit en être le seul moteur.

Convaincu depuis toujours de la nécessité d'unir nos efforts pour être plus forts, pour être plus efficaces en réduisant les coûts pour répondre aux besoins des habitants je voudrais par ce courrier le rappeler.

La mise en place de la Taxe Professionnelle Unique est l'objet de ces discordes d'aucuns pensant que c'est la volonté des petits (petites communes et villages) de vouloir récupérer ce que certains disent avoir patiemment gagné.

Pourtant, l'objectif numéro un est bien de permettre la mise place d'un aménagement de territoire améliorant la vie de l'ensemble des habitants du Valois. La réflexion et la prise de décision doit se faire à ce niveau.

Nous voyons bien aujourd'hui que certains continuent de raisonner pour leur seule commune : l'exemple de la scolarisation des enfants dans les communes équipées d'infrastructures et de la demande de participation aux communes non équipées et qui seront bientôt obligées de fermer leur école, en est le symbole.

Les communes les plus importantes aussi importantes soient-elles ne peuvent ni ne pourront vivre dans un désert. Si des services ne sont apportés que dans les communes qui en ont les moyens c'est accentuer la concentration urbaine cause de nombreux problèmes aujourd'hui..

L'étude réalisée par l'O.C.I.D.O,( voir extrait joint) que j'ai demandée à plusieurs reprises et disponible à la C.C.P.V, démontre très clairement que nous avons depuis 1999 laissé passer la possibilité d'utiliser la bonification de la D.G.F pour réaliser des infrastructures ou mettre en place des actions qui auraient pu servir à l'ensemble des habitants du Valois.

Sans toucher au revenu des communes, puisqu'il y a compensation, si nous adoptions la T.P.U. , 3 millions d'euros (20 MF) sur 5 ans, dans l'hypothèse basse, pourraient servir à mettre en place des actions au bénéfice de l'ensemble des habitants du Valois notamment autour du Logement ou de la

Voirie , actions prévues par la loi.. Nous n'en prenons pas le chemin : l'objectif de ce courrier est de faire prendre conscience que notre politique doit changer à l'image des 743 communautés de communes qui ont très vite compris l'intérêt que représentaient les lois CHEVENNEMENT et VOYNET pour leurs habitants.

Il nous faut réfléchir en mettant de côté les intérêts particuliers ou politiques locaux. C'est pourquoi, contrairement à Monsieur Praddaude qui puise ses exemples à des sources orientées, je vous invite à prendre connaissance des documents de la Direction Générale des Collectivités Locales qui, objectivement, constate le nombre croissant des groupements de communes qui ont choisi d'adopter la Taxe Professionnelle Unique dans l'intérêt de leurs habitants.

Bien cordialement.



**Jean-Paul DOUËT**

P.J : Document de la D.G.C.L Courriers Praddaude Drillet

**Extrait du document O.C.I.D.O**

Année	2003	2004	2005	2006	2007	
Sans T.P.U	5 346 183	5 303 324	5 242 520	5 199 056	5 163 933	
Avec T.P.U	5 870 682	6 035 319	5 928 514	5 818 737	5 670 582	
Gain	524 499	731 995	685 994	619 681	506 649	3 068 818 €
						20 130 126 F

